



Conseil d'administration

332^e bis session, Genève, 28 mai 2018

GB.332bis/PFA/PV

Section du programme, du budget et de l'administration
Segment du programme, du budget et de l'administration

PFA

Procès-verbaux de la Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration à sa 332^e bis session (28 mai 2018)

Première question à l'ordre du jour

Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 ([GB.332bis/PFA/1](#))

1. La Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie le 28 mai 2018, sous la présidence du Président du Conseil d'administration. M^{me} Menée était la porte-parole des travailleurs et M. Mdwaba, le porte-parole des employeurs.
2. *Un représentant du Directeur général* (Trésorier et contrôleur des finances) formule quelques remarques préliminaires sur les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017. Il confirme que, à sa réunion du 25 mai 2018, le bureau du Conseil du Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin) a adopté les états financiers du centre pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017, lesquels ont été consolidés avec ceux de l'OIT.
3. Les états financiers à usage général (états I à IV) ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), suivant la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, et portent sur l'activité financière de toute l'année écoulée. En revanche, l'état V-A porte sur les résultats budgétaires du Bureau pour l'exercice biennal selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée conformément au Règlement financier. Un rapprochement entre les résultats figurant dans l'état II et l'état V-A est présenté dans la note 24. Lors du rapprochement entre les normes IPSAS et les résultats budgétaires, des ajustements ont été effectués pour tenir compte de la différence de durée entre les périodes d'activité considérées (exercice biennal ou exercice annuel), ainsi que des retards dans l'encaissement des contributions des Etats Membres, qui n'ont été comptabilisés que dans le calcul de l'excédent budgétaire. Aucune modification substantielle

des politiques financières n'a été opérée depuis la présentation des derniers états financiers, et l'adoption de cinq nouvelles normes comptables n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'OIT.

4. La valeur des actifs nets consolidés de l'Organisation a diminué d'environ 400 millions de dollars des Etats-Unis (E.-U.) au cours des douze derniers mois, principalement en raison d'une augmentation des charges au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, essentiellement imputable aux modifications des estimations actuarielles introduites dans le système des Nations Unies; le Bureau présentera au Conseil d'administration les conclusions des délibérations que l'Assemblée générale des Nations Unies consacre actuellement au financement des charges à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service ainsi qu'aux formules envisageables pour maîtriser les coûts. Malgré cette obligation financière à long terme, le fonds de roulement et la situation de liquidité de l'Organisation restent solides.
5. Les montants reçus au titre des contributions fixées pour les Etats Membres ont été inférieurs de quelque 55,1 millions de dollars E.-U. aux recettes inscrites au budget pour la période biennale; si l'on tient également compte du remboursement obligatoire du déficit de la période précédente, qui s'élève à 16,4 millions de dollars E.-U., et d'un modeste excédent budgétaire de 1,4 million de dollars E.-U., le résultat final pour la période 2016-17 est un déficit net de 70,1 millions de dollars E.-U. En mai 2018, ce déficit était résorbé à hauteur de 80 pour cent grâce aux arriérés de contributions versés par les Etats Membres.
6. Les recommandations figurant dans le rapport détaillé du Commissaire aux comptes (document ILC.107/FIN) concordent globalement avec les initiatives et actions actuellement menées par le Bureau, qui a collaboré étroitement avec le Commissaire aux comptes tout au long du processus d'audit.
7. M. Aguinaldo, *président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines*, présentant son deuxième rapport en qualité de Commissaire aux comptes et les résultats de la vérification des comptes de l'OIT pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017, déclare qu'il est en mesure d'approuver sans réserve les états financiers de l'Organisation pour 2017 établis conformément aux normes IPSAS. La vérification des comptes, qui a comporté, outre la certification des comptes annuels, un examen de l'efficacité et de l'efficience opérationnelles – ou «audits de performance» –, a confirmé que toutes les méthodes comptables de l'Organisation étaient conformes à celles appliquées en 2016, ainsi qu'au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Organisation.
8. Les collaborateurs de l'intervenant ont effectué leur travail non seulement au siège de l'OIT, mais aussi sur le terrain: bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, équipe d'appui technique au travail décent pour l'Afrique orientale et australe, bureau de pays de l'OIT pour l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland et bureau de pays de l'OIT pour l'Ethiopie, Djibouti, la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud. Ils ont également effectué un audit du Centre de Turin et de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS).
9. Comme ce fut le cas lors de l'audit de 2016, l'intervenant souligne l'importance de la gouvernance interne et prend note des progrès accomplis et des engagements pris par l'Organisation dans ce domaine, comme en témoignent la feuille de route sur la gestion axée sur les résultats pour 2018-2021, la préparation des mesures correspondantes, la formulation de la Déclaration relative au contrôle interne, ainsi que la mise à jour du cadre de gestion du risque institutionnel de l'OIT et des lignes directrices correspondantes.

10. Certaines améliorations opérationnelles se révèlent nécessaires, et notamment le renforcement du dispositif de suivi et d'établissement de rapports relatif au programme axé sur les résultats; la mise en place d'un solide mécanisme de suivi afin d'améliorer l'élaboration des plans d'achat, notamment d'un plan d'achat annuel à l'échelle du Bureau; l'amélioration de la gestion de la politique et de la planification en matière de voyages, conformément à la Stratégie de neutralité climatique des Nations Unies de 2007; et l'optimisation des systèmes de suivi et de contrôle des processus opérationnels essentiels dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Il convient de répondre aux fortes attentes des divers acteurs concernés, qui tiennent à ce que les dispositifs de gouvernance de l'OIT soient constamment améliorés au moyen de politiques et de processus solides et stables.
11. M^{me} Malik, *présidente du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI)*, s'exprimant au sujet de l'examen des états financiers pour l'exercice 2017 effectué par le comité ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes, note que l'application des normes IPSAS 34-36 et 38 en 2017 n'a eu aucune incidence sur les états financiers. L'application des normes 21, 26 et 39 en 2018 ne devrait également entraîner aucune conséquence.
12. Toutes les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme. Ayant reçu des réponses satisfaisantes, tant de la part du Bureau que du Commissaire aux comptes, au sujet des différents points qui nécessitaient des précisions de nature technique, le comité n'a aucun problème comptable à porter à l'attention du Conseil d'administration. L'exécution du plan de vérification extérieure des comptes a permis de constater que les risques identifiés dans le plan ont été traités de manière satisfaisante. Le comité est satisfait de la suite donnée par le Bureau aux recommandations du Commissaire aux comptes, telle qu'indiquée dans le rapport.
13. La première déclaration de contrôle interne élaborée par l'OIT à la suite des recommandations issues d'audits précédents est jugée fiable.
14. En ce qui concerne le suivi des recommandations antérieures du Commissaire aux comptes, le comité réaffirme la nécessité d'une mise en œuvre plus rapide et réitère ses encouragements au Bureau à cet égard.
15. A propos de l'état consolidé de la situation financière, dont l'importance pour la viabilité financière à long terme a été soulignée lors de la mise en place des normes IPSAS, le comité rappelle l'incidence négative, sur les actifs nets de l'Organisation, des charges non provisionnées à payer au titre de l'assurance-maladie après cessation de service, dont le montant a augmenté pour atteindre l'équivalent d'environ un an de recettes totales.
16. Enfin, M^{me} Malik note que le Bureau est une fois encore parvenu à obtenir une approbation sans réserve, à laquelle le comité souscrit.
17. *La porte-parole du groupe des travailleurs*, commentant le rapport du Commissaire aux comptes, note avec satisfaction que celui-ci a approuvé sans réserve les états financiers consolidés pour l'exercice 2017, conformément aux normes IPSAS.
18. Le groupe des travailleurs se félicite des améliorations apportées à la gestion axée sur les résultats (GAR), notamment la création d'une feuille de route de la GAR pour 2018-2021 et d'une équipe spéciale dédiée à cette question, ainsi que de la mise en place du cadre de contrôle interne et de l'évolution positive dans le domaine de la gestion des risques.
19. Le groupe des travailleurs invite le Bureau à donner suite à la recommandation du Commissaire aux comptes selon laquelle le Bureau devrait renforcer ses mécanismes de suivi et d'établissement de rapports. Il appuie les procédures et directives suggérées par le

Bureau pour améliorer la collecte et la validation des données dans le contexte de l'élaboration du rapport sur l'exécution du programme pour 2017-18.

20. En ce qui concerne la gestion des voyages et des achats, le groupe des travailleurs se félicite en particulier des points relatifs à une politique en faveur de pratiques de voyage durables et invite le Bureau à donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant: la mise en place d'une politique en matière d'achats durables qui prévoit l'inclusion de clauses concernant des achats écologiquement responsables dans les conditions générales des contrats de l'OIT; l'application, au stade de l'évaluation des fournisseurs, de critères et de spécifications relatifs à la durabilité; et le respect du principe de durabilité lors de la cession des actifs acquis.
21. Le groupe des travailleurs se félicite de l'engagement pris par le Bureau d'établir des directives visant à sensibiliser le personnel au problème des émissions de carbone liées aux voyages en réponse à la recommandation du Commissaire aux comptes concernant la réduction de l'empreinte climatique du système des Nations Unies.
22. Enfin, le groupe des travailleurs note avec satisfaction que le Bureau a appliqué intégralement cinq des recommandations issues d'audits précédents et que les autres recommandations sont en cours de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le contrôle des paiements effectués par la CAPS, le renforcement des capacités d'établissement de rapports et une plus grande convergence avec d'autres systèmes du Bureau, ainsi que l'élaboration d'un processus complet de planification de la relève.
23. *Le porte-parole du groupe des employeurs* rappelle qu'à sa précédente session le Conseil d'administration a été informé par le Département de la programmation et de la gestion stratégiques (PROGRAM) que les chiffres des dépenses effectives par résultat stratégique ne pouvaient pas être pris en compte dans le projet de rapport sur l'exécution du programme, car l'audit n'était pas encore achevé. Il est donc décevant que ces chiffres ne figurent ni dans le rapport final sur l'exécution du programme ni dans le rapport du Commissaire aux comptes. De même, il aurait été utile que le Bureau fasse figurer dans le rapport financier, et plus précisément dans le tableau intitulé «Analyse des écarts par résultat stratégique entre 2014 et 2017», des informations relatives aux dix résultats stratégiques afin de donner une vue d'ensemble des budgets et des résultats.
24. En ce qui concerne l'affirmation figurant dans le rapport selon laquelle le taux d'exécution de la période biennale 2016-17 a été meilleur que celui de la période biennale précédente, le groupe des employeurs salue le fait qu'une «procédure de gestion budgétaire plus active» a été adoptée pour atteindre ce résultat, mais estime que, en cas de remaniement budgétaire important, le cadre approprié pour en discuter est le Conseil d'administration, compte tenu de la fluctuation de nombreux résultats stratégiques au cours de la période 2016-17.
25. Afin de mieux saisir les correspondances entre les travaux du Bureau et le programme et budget, le groupe des employeurs apprécierait de recevoir à l'avenir une analyse factorielle des dépenses effectuées au cours de l'exercice biennal.
26. L'intervenant rappelle que le groupe des employeurs a demandé à la fois une plus grande transparence financière en ce qui concerne les dix résultats stratégiques, qu'il s'agisse du budget ordinaire ou des ressources extrabudgétaires, et le lancement par le Bureau de grandes initiatives telles que l'examen des processus opérationnels (BPR). Le groupe des employeurs souhaiterait également que les initiatives du centenaire, en particulier celle consacrée à l'avenir du travail, ainsi que les politiques en matière de ressources humaines (mobilité du personnel, par exemple), fassent l'objet d'évaluations détaillées des budgets et des dépenses.

27. Pour l'avenir, le groupe des employeurs souhaiterait voir figurer dans le rapport financier une évaluation des coûts du contentieux lié à la diminution des traitements et une vue d'ensemble de la manière dont les économies réalisées grâce à cette diminution seraient utilisées.
28. *S'exprimant au nom du groupe de l'Afrique*, une représentante du gouvernement du Royaume du Swaziland se félicite que le Commissaire aux comptes ait approuvé sans réserve les états financiers consolidés de 2017, conformément aux normes IPSAS. Le groupe de l'Afrique demande au Bureau de veiller à l'application pleine et effective des recommandations issues de la vérification externe des comptes.
29. Le groupe de l'Afrique appuie le projet de décision figurant au paragraphe 4 du document dont la réunion était saisie.
30. *Le représentant du Directeur général* (Trésorier et contrôleur des finances) prend acte du fait que le porte-parole du groupe des employeurs a rappelé que son groupe avait demandé, lors de l'examen en mars du rapport sur l'exécution du programme, que les futurs rapports contiennent des informations financières plus détaillées. Il note que des informations supplémentaires ont été prises en compte dans le rapport sur l'exécution du programme pour la période 2016-17 et que d'autres améliorations, reflétant à la fois les suggestions du groupe des employeurs et celles du Commissaire aux comptes, seraient apportées dans le rapport pour 2018-19. Il confirme que la gestion active du budget comprend la fixation d'objectifs et que cette pratique a contribué à l'amélioration du taux d'exécution pour la période 2016-17 et également permis d'atténuer le pic que connaît l'exécution du programme en fin d'exercice biennal. Le Bureau a également pris note de la demande concernant la présentation d'analyses financières plus poussées.

Décision

31. ***Le Conseil d'administration prend note du rapport du Commissaire aux comptes et soumet à la Conférence, pour examen et adoption, les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.***

(Document GB.332bis/PFA/1, paragraphe 4.)

Genève, le 28 mai 2018